

>> Baccalauréat professionnel

Diplôme de niveau IV  
préparé en 3 ans après  
une classe de 3ème.

Deux options sont proposées et doivent être définies lors des demandes d'orientation de fin de 3ème :

**À domicile** : le titulaire du diplôme exerce ses missions auprès des familles, d'enfants, de personnes âgées, de personnes handicapées vivant en logement privé, individuel ou collectif. Il exerce auprès de ces personnes des activités d'aide aux actes de la vie quotidienne et de maintien de la vie sociale. Ce diplôme prépare notamment aux métiers de maîtresse de maison, accompagnant de personnes dépendantes, accueillant familial...

**En structure** : le titulaire du diplôme exerce ses fonctions auprès des personnes en situation temporaire ou permanente de dépendance en structures collectives. Il travaille au sein d'établissements sanitaires, sociaux et médicosociaux (crèches, maisons de retraite, centres hospitaliers...).

### Vos qualités

- Maturité, ouverture d'esprit, tolérance
- Dynamisme
- Efficacité, sens des responsabilités
- Intérêt pour la relation à l'autre

# ASSP

Accompagnement, Soins et Services à la Personne

## La formation (horaires indicatifs)

### Enseignements généraux

Français, Histoire & Géographie, Mathématiques, 1 langue vivante, EPS, Arts appliqués

12H00

### Enseignements professionnels

Sciences médico-sociales, bio, micro-bio, soins, animation, nutrition, entretien du cadre de vie ou des locaux

15H00

### Accompagnement personnalisé

03H00

### Périodes de formation en milieu professionnel

22 semaines obligatoires réparties sur les 3 ans, **dont 12 semaines auprès d'adultes non autonomes pour l'option STRUCTURE et 12 semaines au domicile d'adultes non autonomes pour l'option DOMICILE.**

## Certification intermédiaire

En cours de scolarité (classe de seconde et de première) les élèves s'inscrivent au BEP ASSP (niveau V).

## Poursuites d'études

Accès aux poursuites d'études des secteurs de la santé et du social (aide-soignante, aide médico-psychologique, infirmière, moniteur éducateur, éducateur, BTS SP3S, CESF...).

## Dispenses d'épreuves (DEAP, DEAS)

**Le BCP ASSP dispense des modules :**

- 4, 6, 7 et 8 de la formation d'auxiliaire de puériculture.
- 1, 4, 6, 7 et 8 de la formation d'aide soignante

(Arrêtés du 25/05/2014)

# Compléments sur la formation du BCP ASSP :

## Les activités professionnelles :

Les titulaires du baccalauréat professionnel spécialité Accompagnement, soins et services à la personne exercent leurs activités :

- dans le souci constant de la bienveillance des personnes
- en respectant les règles déontologiques, en particulier le secret et la discrétion professionnels
- dans le cadre d'un travail en équipe pluriprofessionnelle en référence aux limites de compétences
- en adoptant une attitude réflexive sur leurs pratiques professionnelles et leurs activités.

OPTION DOMICILE	OPTION STRUCTURE
<p>Le titulaire exerce ses fonctions auprès de familles, d'enfants, de personnes âgées, de personnes handicapées, vivant en logement privé, individuel ou collectif.</p> <p>Ses interventions s'inscrivent dans le cadre d'une approche globale de la personne et en étroite collaboration avec les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux, les partenaires institutionnels.</p> <p>Il exerce auprès de ces personnes des activités d'aide aux actes de la vie quotidienne et de maintien de la vie sociale.</p> <p>Il travaille au sein d'associations, de collectivités territoriales, d'entreprises, auprès d'employeurs particuliers, de structures d'accueil et d'hébergement.</p> <p>Diversité d'emplois dont à titre d'exemples : assistant de responsable de secteur, maîtresse de maison, gouvernante, accompagnant de personnes en situation de handicap, de dépendance, accueillant familial.</p>	<p>Le titulaire exerce ses fonctions auprès de personnes en situation temporaire ou permanente de dépendance en structures collectives.</p> <p>Ses interventions s'inscrivent dans le cadre d'une approche globale de la personne et en étroite collaboration avec les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux, les partenaires institutionnels.</p> <p>Il exerce auprès de ces personnes des activités de soins d'hygiène et de confort, d'aide aux actes de la vie quotidienne, de maintien de la vie sociale. Il est également amené à exercer, au sein de l'établissement employeur, des activités de promotion de la santé en lien avec le projet de l'établissement, et participe à des activités de gestion.</p> <p>Il travaille au sein d'établissements sanitaires, sociaux et médicosociaux.</p> <p>Diversité d'emplois dont à titre d'exemples : assistant en soins et en santé communautaire, accompagnant de personnes fragilisées, de personnes handicapées, maîtresse de maison, gouvernante, ...</p>

## Les PFMP (Périodes de Formation en Milieu Professionnel) :

Elles s'effectuent :

- dans des structures sociales ou médico-sociales accueillant des personnes en situation de handicap (adultes ou enfants) ou des personnes âgées,
- dans des structures d'accueil collectif de la petite enfance, dans des écoles maternelles, dans des crèches familiales,...
- au domicile privé des personnes, en structures ou associations d'aide à domicile.

Sur les 22 semaines :

- 12 semaines, au moins, se déroulent dans le secteur de l'aide et/ou du maintien à domicile pour l'option DOMICILE.
- 12 semaines, au moins, se déroulent auprès d'adultes non autonomes pour l'option STRUCTURE.

## Le règlement d'examen :

Épreuves	Mode	Coefficient
<b>E1 Epreuve scientifique et technique</b>		
E11 : Mathématiques	CCF	1,5
E12 : Sciences physiques et chimiques	CCF	1,5
E13 : Conduite d'un projet d'accompagnement	CCF	4
<b>E2 Analyse de situation(s) professionnelle(s)</b>	Ecrit	4
<b>E3 Epreuve professionnelle</b>		
<b>DOMICILE</b>	<b>STRUCTURE</b>	
E31 : Accompagnement des actes de la vie quotidienne à domicile	E31 : Soins d'hygiène et de confort, de services à la personne en structure	CCF 4
E32 : Organisation d'interventions à domicile	E32 : Projet d'animation	CCF 2
E33 : Aménagement et équip. de l'espace privé	E33 : Conduite d'action d'éducation à la santé	CCF 2
E34 : Economie-gestion	E34 : Economie-gestion	Ecrit 1
E35 : Prévention - santé - environnement	E35 : Prévention - santé - environnement	Ecrit 1
<b>E4 Epreuves de langue vivante</b>		
E41 Langue vivante 1	CCF	2
<b>E5 Epreuve de français, histoire-géographie et éducation civique</b>		
E51 : Français	Ecrit	2,5
E52 : Histoire-géographie et éducation civique	Ecrit	2,5
<b>E6 Epreuve d'arts appliqués</b>	CCF	1
<b>E7 Epreuve d'éducation physique et sportive</b>	CCF	1
Epreuve facultative de langue vivante	Oral	